



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20241018-DELIB20241001-DE
Reçu le 06/11/2024

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : le 04/10/2024

Date d'affichage : 18/10/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'Octobre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Marc AUGUI – Jacques BARBEZANGE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER - Bruno CAVAINAC - Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Paul MARTY – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Dominique ROUQUETTE – Richard RUS – Pierre TIEULIE – Bernard VERDIE – Simon WOROU

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/10/01

Mise à jour de la compétence IRVE



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Mise à jour de la compétence IRVE

Monsieur le Président rappelle que l'article 14.3 des Statuts du SIEDA adoptés en 2019 précise que « le transfert de compétences s'opère par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'adhérent qui transfère sa compétence et du Comité Syndical prises à la majorité simple des suffrages exprimés ».

En 2023, le Comité Syndical a mis à jour la liste des communes qui ont transféré la compétence IRVE.

Il convient de compléter cette liste avec les communes qui ont délibéré pour le transfert dans le cadre de l'AIP lancer pour le déploiement de bornes de recharge des communes.

Monsieur le Président intègre dans l'annexe à cette délibération la liste complète des communes ayant transféré la compétence IRVE au SIEDA, soit 162 communes.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical acte le transfert de la compétence IRVE infrastructure de recharge pour véhicule électrique et valide la liste intégrée en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 05 novembre 2024



Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Annexe Note 1

Compétence IRVE 162 communes

AGUESSAC	CURIERES	MALEVILLE	SAINTE-EULALIE-DE-CERNON
ALRANCE	DECAZEVILLE	MARCILLAC-VALLON	SAINTE-EULALIE-D'OLT
ARGENCE EN AUBRAC	DRUELLE BALSAC	MARNHAGUES-ET LATOUR	SAINTE-RADEGONDE
ARVIEU	DURENQUE	MARTIEL	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON
AUBIN	ENTRAYGUES /Truyère	MILLAU	SAINTE-HIPPOLYTE
AYSSENES	ESCANDOLIERES	MONTAGNOL	SAINTE-IZAIRE
BARAQUEVILLE	ESPALION	MONTBAZENS	SAINTE-JEAN-DU-BRUEL
BELCASTEL	ESTAING	MONTEILS	SAINTE-JEAN-ET-SAINTE-PAUL
BELMONT SUR RANCE	FIRMI	MONTFRANC	SAINTE-JUERY
BERTHOLENE	FLAGNAC	MONTJAUX	SAINTE-LAURENT-D'OLT
BOISSE PENCHOT	FLAVIN	MONTLAUR	SAINTE-ROME-DE-TARN
BOR ET BAR	FONDAMENTE	MORLHON-LE-HAUT	SAINTE-SANTIN
BOUILLAC	GABRIAC	MOURET	SAINTE-SATURNIN-DE-LENNE
BOURNAZEL	GOLINHAC	MOYRAZES	SAINTE-SERNIN-SUR-RANCE
BOUSSAC	HUPARLAC	MURASSON	SAINTE-SYMPHORIEN-DE-THENIERES
BOZOULS	La BASTIDE-SOLAGES	MUR-DE-BARREZ	SAINTE-VICTOR-ET-MELVIEU
BRASC	La CAPELLE-BALAGUIER	NAJAC	SALLES-CURAN
BROMMAT	La CAPELLE-BLEYS	NANT	SALLES-LA-SOURCE
BRUSQUE	La CAVALERIE	NAUCELLE	SANVENS
CALMELS ET LE VIALA	La CRESSE	NAUSSAC	SAUVETERRE-DE-ROUERGUE
CALMONT	La FOUILLADE	ONET-LE-CHATEAU	SEBAZAC-CONCOURES
CAMARES	La ROUQUETTE	PAULHE	SEBRAZAC
CAPDENAC GARE	La SALVETAT-PEYRALES	PEYRELEAU	SEGUR
CASSAGNES BEGONHES	LACROIX BARREZ	PLAISANCE	SENERGUES
CASTANET	LAGUIOLE	PONT-DE-SALARS	SEVERAC D'AVEYRON
CASTELNAU de MANDAILLES	LAISSAC SEVERAC l'Eglise	PRADES-D'AUBRAC	TAUSSAC
CASTELNAU PEGAYROLS	LANUEJOULS	PRADINAS	THERONDEL
CAUSSE ET DIEGE	LASSOUTS	REQUISTA	TOULONJAC
CLAIRVAUX - d'AVEYRON	Le BAS SEGALA	RIEUPEYROUX	VAILHOURLES
COLOMBIES	Le CAYROL	RIGNAC	VALADY
COMBRET	Le CLAPIER	RODEZ	VALZERGUES
COMPEYRE	Le FEL	ROUSSENNAC	VAUREILLES
COMPOLIBAT	Le NAYRAC	SAINTE-GENIEZ-D'OLT ET D'AUBRAC	VIALA-DU-PAS-DE-JAUX
COMPREGNAC	Le TRUEL	SAINTE-AFFRIQUE	VIALA-DU-TARN
COMPS - la-GRAND-VILLE	LEDERGUES	SAINTE-AMANS-DES-COTS	VILLECOMTAL
CONQUES en Rouergue	Les ALBRES	SAINTE-BEAULIZE	VILLEFRANCHE-DE-PANAT
CORNUS	Les COSTES GOZON	SAINTE-BEAUZELY	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
COUPIAC	LESTRADE ET THOUELS	SAINTE-CHELY-D'AUBRAC	VILLENEUVE
CRANSAC	LIVINHAC LE HAUT	SAINTE-CHRISTOPHE-VALLON	VIMENET
CRÉISSELS	LUC LA PRIMAUBE	SAINTE-COME-D'OLT	
CRESPIN	LUGAN	SAINTE-CROIX	

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20241018-DELIB20241001-DE
Reçu le 06/11/2024